

Danse du Sensible



FICHE D'INSCRIPTION

La Danse du Sensible est une danse méditative qui contacte la part sensible de la vie en nous et lui offre l'opportunité de s'exprimer.

Anne Viavant nous guide dans des mouvements réalisés avec une lenteur spécifique à la Pédagogie Perceptive.

Cette lenteur nous aide à sentir le mouvement interne, subtil, naturel et à le laisser se manifester et initier notre danse.

Cette pratique nous rend plus conscient.e et créateur.rice grâce à l'apprentissage et au développement de l'attention à notre corps et de l'écoute de nos sensations profondes. Nous développons un corps plus vivant, un mental plus calme, une qualité de présence plus affinée et une liberté gestuelle plus habitée.

La Chapelle Basse Mer

mardi 13h 30 et jeudi 17h

Landemont

mardi 16h 45 et mardi 19h 45

Mouzillon

mercredi 16h 15 et mercredi 19h 15



Info sur le site presenceetdanse.fr

06 10 86 36 27

Danse du Sensible



*La Chapelle Basse Mer
Landemont
Mouzillon*

Fiche d'inscription DANSE du SENSIBLE 2024-2025

Nom, prénom :

Adresse :

N° portable :

Mail :

Notez si vous avez une préférence pour un lieu et un horaire:

2 formules possible :

>> 185 € + 10 € d'adhésion

*28 semaines d'ateliers, durée de l'atelier 1h 25
(accès à tous les ateliers de la semaine)*

+ un stage ponctuel de 3 heures inclus

paiement fractionné possible 71€ 62€ 62€

>> 70 € + 10 € d'adhésion

forfait de 7 ateliers (forfait valable 2 années)

Paiement sur HelloAsso

ou chèques donnés en début d'atelier

Possibilité de commencer en cours d'année
A compléter

Je, soussigné.e ai pris connaissance du règlement interne.

Signature

<i>à conserver par l'adhérent</i>	PRÉSENCE & DANSE règlement interne 2024-2025
Article 1 objet	Le présent règlement a pour vocation de compléter ou de préciser les points abordés dans les statuts, et s'applique à tous les usagers de l'activité associative.
Article 2 Adhérents	Sont considérées comme adhérentes les personnes s'inscrivant pour la saison 2024-2025 (année scolaire)
Article 3 L'adhésion	L'adhésion est due à l'inscription . Elle permet d'être membre actif de l'association et de bénéficier de l'assurance responsabilité civile à laquelle a souscrit l'association et est obligatoire pour tous les participants du cours. Son montant est fixé à 10€ pour la saison 24-25 et peut être révisé chaque année par le bureau. Cette adhésion est payable à l'inscription.
Article 4 Tarifs	185 € pour 28 semaines d'atelier durée de l'atelier 1 h 25 (avec accès à tous les ateliers de la semaine) Les paiements en 3 fois sont fractionnés (adhésion incluse dans le premier encaissement) et différés. Ils ne sont pas remboursables en cas de désistement. Toutefois avec un certificat médical mentionnant que l'adhérent n'est plus en mesure de pratiquer l'activité pour l'année en cours, un « avoir » de la valeur des trimestres non commencés sera possible pour la saison suivante. ----- 285 € Atelier Danse du Sensible + Atelier Danse & Bien Être ----- 70 € pour un forfait de 7 ateliers (valable sur 2 années)
Article 5 Discipline	Toute personne assistant à un cours est sensée observer une discipline élémentaire qui permette le bon déroulement de la séance dans le respect du travail de chacun.
Article 6 Annulations d'ateliers	Lorsqu'un atelier est annulé, celui-ci est reporté ultérieurement.
Article 7 Aptitude physique	Le certificat médical n'étant pas obligatoire, la personne adhérente reste responsable de son aptitude physique pour l'atelier de danse qu'elle pratique. Elle ne peut encourir de poursuite envers l'association.